

FICHE D'INFORMATION N° 23

LES TERRAINS BOISÉS ET LA FAUNE

Solutions aux enjeux soulevés dans la fiche de travail n° 23
du plan agroenvironnemental (pae)



plan agroenvironnemental
l'agriculture durable

Supplément
au Manuel du
programme des plans
agroenvironnementaux,
4^e éd. 2013

La présente fiche d'information apporte des éléments de solution aux enjeux soulevés dans votre plan agroenvironnemental en ce qui a trait aux terrains boisés et à la faune.

Toutes les solutions proposées prennent la forme de **mesures** ou de **facteurs compensatoires**.

Les **mesures** remédient aux problèmes et font passer votre note PAE à 3 ou à 4 (la meilleure note).

Les **facteurs compensatoires** sont des solutions de rechange qui répondent adéquatement aux préoccupations mais qui ne modifient pas la note obtenue dans la fiche de travail du PAE.

En règle générale, vous aurez besoin de renseignements supplémentaires pour bien choisir vos solutions et les mettre en œuvre. D'autres sources d'information sont proposées à la fin du présent document.

Pour connaître la définition de termes techniques, consultez le glossaire fourni dans le manuel du programme PAE.

TERRES À BOIS

23-1. Gestion

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Une terre à bois offre des avantages tant environnementaux qu'économiques.</p> <p>Ses avantages pour l'environnement sont nombreux : libération d'oxygène, séquestration du carbone atmosphérique dans le bois, maintien de la nappe phréatique, moindre érosion du sol et réduction du ruissellement.</p> <p>Le défrichage d'une terre à bois pour la pratique d'une agriculture intensive peut mettre en péril un sol fragile en l'exposant à l'érosion par le vent et l'eau. Dans les régions sèches, le défrichage peut causer une érosion du sol et une baisse du niveau des nappes phréatiques. Dans les régions humides, il peut élever la nappe phréatique près de la surface du sol.</p> <p>Sur une terre à bois bien gérée, les arbres peuvent être intégrés à la production agricole (agroforesterie) et revêtir une valeur aussi bien agricole que non agricole. Les arbres peuvent servir à la production de bois de placage, de bois d'œuvre, de bois de chauffage, de poteaux, de produits contenant du sucre, de noix, etc.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Pour élaborer et respecter un plan de gestion forestière rentable, vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • intégrer des considérations liées à la protection de l'habitat et de l'environnement à votre plan; • déterminer les possibilités d'utilisation de tous vos terrains boisés (terres à bois, plantations de résineux, marécages arborescents et parcelles mixtes) et miser sur les possibilités qui répondent à vos besoins et à vos attentes; • cibler les espèces d'arbres intéressantes et établir le but général du plan de gestion de votre terre à bois (p. ex., production de bois d'œuvre, de sirop d'érable ou de bois spécialisés) : <ul style="list-style-type: none"> – protéger les espèces en péril; il est illégal de les tuer ou de leur nuire selon la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i> (Ontario); • suivre votre plan de gestion en tenant compte de l'état du peuplement forestier et de l'ampleur des récoltes antérieures; • passer un contrat de vente de bois sur pied afin d'obtenir la pleine valeur des arbres récoltés; • faire appel aux services d'un forestier professionnel inscrit qui pourra vous aider : <ul style="list-style-type: none"> – à embaucher des entrepreneurs réputés; – à marquer et à sélectionner le bois à vendre; – à placer le bois mis en vente; – à surveiller la passation des contrats de vente de bois d'œuvre; – à surveiller les opérations de récolte forestière; – à examiner et à actualiser votre plan de gestion forestière sur une base régulière (au moins tous les 10 ans). <p>Rappel : Vous devez choisir les arbres à récolter en fonction des objectifs de votre plan de gestion. Coupez certains arbres ayant une valeur commerciale ou ceux qui sont matures ou endommagés, mais ne coupez jamais plus de 30 % des arbres, car la valeur de ceux-ci augmente rapidement à mesure qu'ils prennent de la maturité.</p>

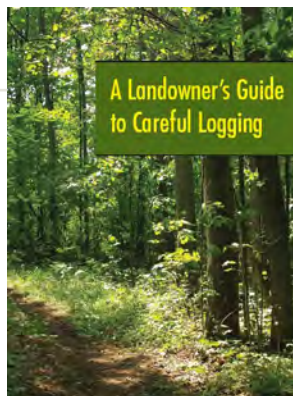


Le marquage des arbres par un forestier professionnel est un aspect important du plan de gestion d'une terre à bois. Le point indique que cet arbre est destiné à être récolté pour la production de bois d'œuvre.

Suite à la page suivante >



23–1. Gestion (suite)

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>(Voir la page 2.)</p>	<p>SOLUTION 2 – MESURES</p>
	<p>Pour limiter les dommages à l’environnement d’une terre à bois et aux arbres debout, vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • concevoir vos chemins d’accès, traverses de cours d’eau, jetées et pistes de débardage d’une manière qui limitera l’érosion et le tassement du sol; • suivre (autant que possible) les courbes de niveau afin de limiter les dommages au matériel sur pied restant et remettre en état les zones endommagées par le débardage et le halage; • empêcher l’eau de s’écouler directement dans un cours d’eau; • éviter les endroits escarpés (pente d’au plus 12 % pour les chemins et d’au plus 20 % pour les pistes de débardage); • maintenir des zones tampons de végétation naturelle entre les zones défrichées ou établir des jetées pour les arbres destinés à la production de bois d’œuvre entre les zones défrichées et les eaux de surface.
<p>SOLUTION 3 – FACTEURS COMPENSATOIRES</p>	<p>Pour mieux comprendre la valeur des terrains boisés, vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vous joindre à une association de propriétaires de terrain boisé ou à un groupe de certification forestière dans votre région; • suivre des cours de foresterie, y compris un cours de marquage des arbres. <p>Communiquez avec la municipalité dans laquelle votre terrain boisé est situé pour obtenir une copie du règlement municipal sur la coupe d’arbres et n’oubliez pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que le non-respect de règlements municipaux peut se traduire par des ordonnances de replantation, des amendes, etc.; • que les forestiers professionnels que vous embauchez doivent être au fait des règlements municipaux liés à la coupe d’arbres.



Le document (disponible en anglais seulement) *A Landowner's Guide to Careful Logging* publié par l'Ontario Woodlot Association traite des pratiques optimales liées à la planification des opérations forestières. On y traite notamment des traverses de cours d’eau, des chemins d’accès forestier, des pistes de débardage, des activités forestières ainsi que des activités post-récolte.


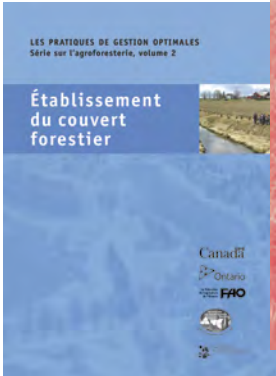


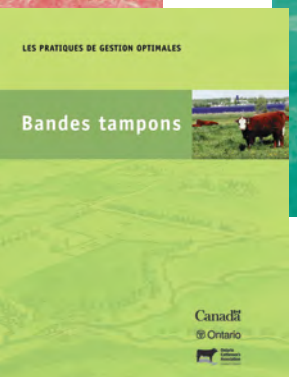

23-2. Structure du peuplement (couches multiples)

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Un terrain boisé qui comporte plusieurs niveaux de végétation (plantes et arbustes du tapis forestier poussant sous des espèces d'arbres de toutes grandeurs et de tous âges) offre un éventail de débouchés commerciaux. Ce type de boisé procure aussi à la faune divers types d'habitats.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Pour gérer la structure de peuplement de votre terrain boisé de manière à tirer profit de ses possibilités à long terme, vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utiliser un système de gestion qui assurera la récolte d'une multitude de produits au fil du temps (p. ex., bois de chauffage, bois d'œuvre et sirop d'érable). <p>SOLUTION 2 – MESURES</p> <p>Élaborez, en collaboration avec un forestier professionnel inscrit, un plan de gestion forestière prévoyant une évaluation préalable du sol et des conditions du site. Utilisez ensuite ce plan pour déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les espèces d'arbres qui devraient être plantées de préférence et la densité de peuplement par hectare (p. ex., 2 400 arbres/ha); • le rythme de croissance des arbres; • le taux de survie des arbres; • les intervalles moyens entre les coupes d'éclaircie.
 <p>Les terrains boisés agricoles ont un riche potentiel (bois d'œuvre, bois de chauffage, produits spécialisés, revenu en nature) et procurent des bienfaits importants à l'environnement et à la faune.</p>	 <p>Des arbres de toutes grandeurs et de tous âges procurent une excellente valeur aux récoltes de bois d'œuvre à venir et un habitat approprié pour une diversité d'espèces sauvages.</p>


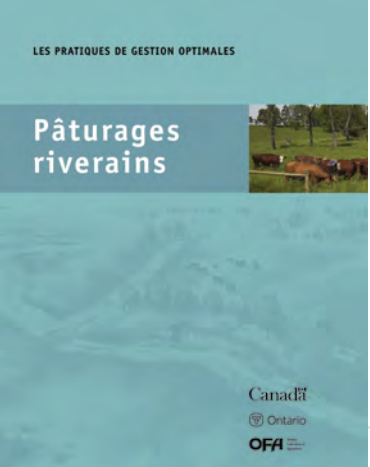
23-3. Calendrier et répercussions des activités de récolte forestière

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Vous devez vous en tenir aux buts et aux objectifs de votre plan de gestion, limiter les dommages environnementaux, maintenir la diversité des espèces et conserver les habitats fauniques d'intérêt.</p> <p>Tout dommage réduit la valeur économique future et le rythme de croissance des arbres blessés.</p>  <p>Cette récolte du bois d'œuvre a été effectuée durant un dégel du mois d'avril, ce qui a entraîné la formation d'ornières, le tassement du sol forestier ainsi que des dommages accrus aux arbres restants.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Pour limiter les dommages causés par les opérations de récolte aux troncs des arbres debout restants et à la faune, vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • effectuer les récoltes de manière à limiter les dommages à 5-10 % et à éviter tout dommage majeur aux arbres debout restants et acceptables; • viser l'absence totale de dommages aux arbres restants et ajouter au contrat une clause prévoyant la perception d'une somme pour préjudices financiers en cas de dommages importants à certains arbres; • spécifier qu'au plus deux billes peuvent être débusquées à la fois en tout temps et que les billes doivent être tirées au moyen d'un treuil (c'est-à-dire que la débusqueuse ne peut reculer jusqu'aux billes); • récolter en prenant dûment en considération les périodes de reproduction des animaux sauvages. <p>Pour réduire de manière importante les dommages aux racines et aux troncs ainsi que le tassement du sol, embauchez un bûcheron qui travaille avec des chevaux ou une machinerie de faible dimension au lieu d'une machinerie plus grosse et plus imposante.</p> <p>Pour limiter les répercussions de vos activités forestières et protéger votre investissement ainsi que votre responsabilité personnelle, vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • obtenir des prix équitables pour vos produits forestiers en connaissant les volumes de bois d'œuvre à vendre; • tenir une séance de visualisation où les entrepreneurs forestiers peuvent visiter les lieux, regarder les produits à vendre et présenter des offres écrites pour les produits mis en vente; • vous assurer que tous les exploitants forestiers fournissent des preuves d'assurance responsabilité; • refuser de commencer ou de continuer une récolte durant la débâcle printanière ou un dégel anormal ou lorsque les activités risquent de causer des dommages, et ce, même si l'on a hâte de terminer le travail; • inspecter la terre à bois durant et après la récolte pour déterminer si les arbres restants ont été endommagés; • tenir une rencontre avec l'entrepreneur forestier au début de la récolte afin de lui faire comprendre votre intérêt pour ses activités forestières et le rencontrer souvent par la suite.
 <p>Cette publication et d'autres ressources, y compris un répertoire des services forestiers s'adressant aux propriétaires fonciers, sont accessibles sur le site Web de l'Ontario Woodlot Association :</p> <p>www.ontariowoodlot.com</p>	 <p>Cette récolte de bois de chauffage a été effectuée en mars lorsqu'il y avait de la neige sur le sol et que la terre était gelée. Ces conditions font qu'il y a eu peu de répercussions sur les sentiers et le sol forestier et que peu de dommages ont été causés aux arbres restants.</p>

23-4. Santé de la terre à bois

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Une évaluation complète de la santé de votre terre à bois exige que vous la traversiez pour observer son état. Seul un dépistage effectué sur une base régulière vous permettra de découvrir des ravageurs, des maladies, des dommages causés par les intempéries ou des utilisations non autorisées qui seraient passés inaperçus autrement.</p> <p>En effectuant une tournée de votre terre à bois plusieurs fois par année, vous serez également à même de constater les avantages que comporte l'élimination des arbres endommagés, déformés, malades, tassés ou de moins grande valeur. Vous serez aussi en mesure d'observer l'amélioration de vos arbres d'avenir attribuable aux meilleures conditions de croissance qui leur sont offertes.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Pour avoir un terrain boisé en santé destiné à une récolte régulière ou améliorer la beauté du paysage, vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • favoriser la diversité des espèces d'arbres et de leurs catégories d'âge; • effectuer une surveillance des ravageurs, des agents pathogènes forestiers et des espèces envahissantes; • effectuer un dépistage (trois ou quatre fois par année) des utilisations ou activités récréatives non autorisées; • rechercher la présence d'effets liés aux conditions météorologiques (sécheresse, verglas, inondations, vent et feu); • surveiller et marquer ou marquer de nouveau les limites de propriété de votre terrain boisé pour réduire les possibilités d'intrusion ou d'activités de récolte illégales. <p>SOLUTION 2 – MESURES</p> <p>Inspectez votre terrain boisé après chaque récolte à la recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de dommages aux arbres restants; • de cicatrices aux arbres causées par la récolte; on sait que les cicatrices sont des points d'entrée pour les organismes pathogènes et qu'elles augmentent les probabilités de dégradation de plus de 50 % dans les 20 années postérieures à la récolte.
 <p>Cet arbre aux limites d'une propriété (comme en témoigne la présence d'un vieux barbelé) a été marqué avec de la peinture et un ruban en plastique pour indiquer la limite de deux terres à bois en prévision d'une récolte annoncée chez le voisin.</p>	<div data-bbox="1564 682 2049 901" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Consultez l'Ontario Woodlot Association (www.ontariowoodlot.com) ou votre bureau local du ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario pour obtenir la liste des entrepreneurs utilisant de la machinerie appropriée dans les boisés du Sud de l'Ontario.</p> </div> <div data-bbox="955 917 2049 1453" style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">      </div> <p>Les fascicules de la série des Pratiques de gestion optimales contiennent des renseignements de base, des solutions, des trucs et des conseils pratiques sur la façon de gérer les ressources naturelles de votre ferme en fonction de vos objectifs. La plupart des pratiques de gestion optimales mises en œuvre dans un secteur de votre exploitation compléteront les efforts que vous déploierez dans d'autres secteurs.</p>

23-5. Accès des animaux d'élevage au terrain boisé

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Le pâturage intensif de terrains boisés sur de longues périodes (10-20 ans) cause des dommages irréparables. Il détruit les semis d'arbres, la végétation des sous-bois et l'habitat faunique.</p> <p>Les animaux d'élevage tassent le sol et endommagent les racines d'arbres, les troncs d'arbres et les feuillages par piétinement et frottement constant. Le pâturage des bovins dans les boisés élimine le sous-étage (semis et arbustes) et les habitats fauniques.</p>  <p>Le sous-bois de ce boisé ayant été soumis au pâturage commence lentement à se régénérer depuis le retrait des animaux d'élevage.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Établissez un plan de gestion des pâturages (p. ex., plan de rotation) interdisant l'accès des animaux d'élevage au terrain boisé et l'établissement de zones de confinement en plein air sur ce terrain.</p> <p><i>Si vous ne pouvez interdire l'accès des animaux d'élevage au terrain boisé :</i></p> <p>Faites en sorte que les animaux d'élevage aient accès à moins de 10 % de la totalité du terrain boisé ou à 20 % ou moins de son pourtour.</p> <p>Autres mesures du plan de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • retirer les animaux d'élevage du terrain boisé pendant le dégel du sol; • décourager les bovins de paître dans les zones marécageuses en leur offrant d'autres zones d'ombrage; • planter des arbres d'ombrage dans les pâturages et clôturer le terrain boisé pour en restreindre l'accès; • placer l'eau, les minéraux et les aliments à grande distance du terrain boisé; • installer des corsets d'arbres et des clôtures qui protègent adéquatement les arbres des animaux d'élevage. <p>SOLUTION 2 – FACTEURS COMPENSATOIRES</p> <p><i>Si les animaux d'élevage n'ont aucun autre endroit où se protéger des intempéries :</i></p> <p>Permettez l'accès hivernal des animaux d'élevage au terrain boisé pour les systèmes de pâturage à faible densité (p. ex., opérations d'élevage-naïssage) en suivant les précautions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • permettre l'accès uniquement lorsque le sol est gelé; • retirer les animaux d'élevage avant le dégel du sol; • restreindre l'accès aux plantations d'arbres répondant à un besoin précis.
<p>Le fascicule ci-contre de la série des Pratiques de gestion optimales décrit les solutions offertes pour empêcher les animaux d'élevage de paître dans des endroits sensibles. Il peut vous aider à élaborer un plan de gestion des pâturages qui établira un équilibre entre les objectifs de production et de protection de l'environnement.</p> 	<p>SOLUTION 3 – FACTEURS COMPENSATOIRES</p> <p><i>Si les animaux d'élevage n'ont aucun autre endroit où se protéger des intempéries :</i></p> <p>Créez un terrain boisé avec des endroits désignés comme abris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • planter les terres marginales en conifères ou en feuillus; • planter des bandes arborées autour des pâturages; • empêcher les animaux d'élevage d'avoir accès à des endroits où les arbres n'ont pas encore atteint 2 m (5 pi) et ne sont pas encore bien établis; • limiter la densité de pâturage afin de réduire les dommages. <p>Soyez au fait des sacrifices que suppose la création d'endroits désignés comme abris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tassement du sol forestier; • perte de possibilités de créer des conditions forestières, de récolter des produits forestiers et de faire pousser des arbres adultes ayant une valeur marchande.

23-6. Contrôle des espèces envahissantes sur un terrain boisé

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>La plupart des espèces envahissantes, qu'il s'agisse de plantes ou d'insectes, ont des effets très dévastateurs sur les terrains boisés. Certaines plantes envahissantes, si on les laisse s'établir et proliférer, formeront un couvert dense qui empêchera les autres plantes et arbres du terrain boisé de s'établir.</p> <p>La présence d'espèces envahissantes se traduit par une très faible régénération des arbres souhaités et une diminution de la biodiversité. Une fois les arbres devenus adultes, morts ou récoltés, il restera très peu d'arbres intéressants pour les remplacer.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Pour maîtriser les espèces envahissantes sur votre terrain boisé, vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • apprendre à les identifier; • vous renseigner sur les méthodes capables de les maîtriser ou déterminer qui joindre pour obtenir des conseils à leur sujet; • planter des arbres indigènes plutôt que des variétés horticoles d'arbres et d'arbustes lorsque cela est possible; • vérifier les liens entre votre terrain boisé agricole et l'habitat faunique (le long des clôtures, cours d'eau, etc.), de préférence une fois l'an ou au moins tous les trois ans, pour déterminer si des espèces envahissantes sont présentes (p. ex., nerprun ou alliaire officinale).


L'agrile du frêne est une espèce envahissante qui a été découverte pour la première fois en Amérique du Nord en juin 2002. On la trouve maintenant partout dans le comté d'Essex et dans une partie de la municipalité de Chatham-Kent en Ontario.

Les chercheurs, les responsables de la réglementation et les forestiers urbains s'efforcent d'arrêter la propagation de l'insecte durant une période suffisamment longue pour permettre l'élaboration des mesures de lutte nécessaires à la sauvegarde des frênes, un feuillu important de l'Amérique du Nord.



Les larves de l'agrile du frêne se nourrissent sous l'écorce des arbres et laissent des galeries en forme de serpent qui ceignent l'arbre et finissent par le tuer.

23-7. Planification des habitats fauniques — ferme et terrain boisé

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>De nombreuses espèces sauvages sont tributaires de la forêt. Vous devez d'intégrer leurs habitats au plan de gestion de votre terrain boisé.</p> <p>À l'occasion, les espèces sauvages peuvent entrer en conflit avec vos productions animales ou végétales ou, encore, devenir des nuisances. Lorsque cela se produit, il est important que vous soyez en mesure de les maîtriser (p. ex., en recourant à des clôtures contre les prédateurs, à des animaux gardiens, à la chasse et au piégeage).</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>En intégrant des objectifs fauniques à votre plan de gestion forestière, vous vous assurez que votre terrain boisé sera géré dans l'optique de la biodiversité. Envisagez de faire ceci :</p> <ul style="list-style-type: none">• consulter un biologiste pouvant vous suggérer des mesures favorables à la diversité des espèces animales et végétales;• reconnaître l'importance que revêt la présence d'une grande variété d'éléments d'habitats (p. ex., étangs, terres humides, débris ligneux couchés, arbres producteurs d'akènes et arbres à cavités, zones riveraines boisées, mouillères boisées);• utiliser des chemins d'accès forestier et des chemins de débardage pour diverses activités (p. ex., sentiers de randonnée pédestre, sentiers récréatifs);• lorsque cela est possible, maintenir des éléments du paysage propices à l'observation (p. ex., mare printanière et tourbière arborée). <p>Rappel : Vous ne devez pas modifier d'une manière draconienne les habitats d'espèces végétales et animales ou d'espèces protégées en vertu de lois comme la <i>Loi sur les espèces en péril</i> (Canada) et la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i> (Ontario).</p>
 <p>Un boisé en santé soutient de nombreuses espèces d'animaux sauvages, comme cette buse à queue rousse qui a fait son nid dans une érablière.</p>	<p>SOLUTION 2 – MESURES</p> <p>Pour gérer les nuisances causées par les animaux sauvages, vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none">• permettre une chasse contrôlée pour atténuer les dommages excessifs et non voulus causés par la faune dans les zones boisées et agricoles;• planifier la rotation de vos cultures de manière à dissuader les prédateurs de récoltes d'entrer dans les champs se trouvant à proximité d'un terrain boisé et inciter vos voisins à faire de même. <p>Pour plus d'information à ce sujet, voir le point 23-10 à la p. 12 de la présente fiche d'information.</p>

23-8. Liens avec les habitats fauniques (corridors, haies, brise-vent et prairies)

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Les animaux sauvages tendent à circuler en bordure des champs agricoles (haies) ainsi qu'en terrains boisés et humides. Ils ont besoin de corridors protégés de diverses largeurs où pousse une végétation permanente.</p> <p>Des éléments tels que des ravins arborés, des haies, des plantations-abris, des brise-vent, des bandes tampons et des chemins de ferme arborés sont des corridors qui offrent une protection aux animaux sauvages qui y circulent.</p> <p>Sans ces corridors, les animaux sont contraints de circuler sans protection entre de vastes zones naturelles ou demeurent isolés à l'intérieur de zones plus petites. La présence d'animaux dans de plus petites zones augmente les risques de maladies, de prédatations, de conflits avec la faune et de problèmes de nuisance.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Créez des corridors comportant des habitats fauniques diversifiés en utilisant des brise-vent et des bandes tampons (qui peuvent également contribuer à maîtriser les ennemis des cultures, p. ex., rongeurs). Envisagez de faire ceci :</p> <ul style="list-style-type: none"> • relier les corridors existants (aires naturelles, haies, brise-vent ou bandes tampons) au terrain boisé; • veiller à ce que les corridors renferment des végétaux indigènes semblables à ceux se trouvant dans les zones qu'ils relient; • appliquer des mesures de maîtrise efficaces contre les mauvaises herbes, en particulier durant la première année, et utiliser des corsets d'arbres, au besoin, pour aider les arbres et les arbustes à s'établir et à croître rapidement; • ne pas perturber les amas de roches ou en créer des nouveaux et les utiliser pour attirer les couleuvres, qui sont utiles contre les rongeurs et autres ennemis des cultures; • créer des tas de broussailles composées de cimes d'arbres et de bois mort gisant au sol et provenant des activités de récolte afin qu'ils servent d'habitats additionnels; • installer des plateformes de nidification et laisser de quatre à six chicots par hectare (10-15 par acre) pour attirer les oiseaux de proie; • créer des trouées ou planter des arbres à noix (p. ex., hêtre, chêne, caryer) et des arbres produisant des chatons (p. ex., bouleau) dans les hautes terres. <p>Rappel : Vous devez arroser les semis par temps sec, surtout durant la première année de leur établissement. Surveillez la présence d'espèces envahissantes (p. ex., le nerprun, l'érable plane et l'alliaire officinale) dans les corridors.</p>

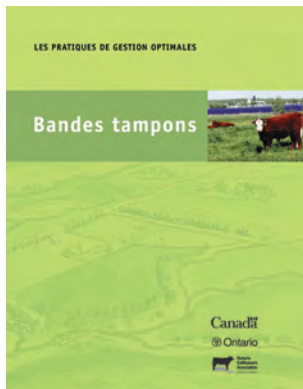


Des animaux comme ces dindons sauvages utilisent des haies comme moyens de protection lorsqu'ils circulent d'un boisé à l'autre.



23–9. Habitats fauniques des bandes tampons

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Les bandes tampons, si elles sont bien planifiées, peuvent être d'excellents corridors pour les animaux sauvages.</p> <p>Les bandes tampons longeant les cours d'eau emprisonnent et assainissent les sédiments (plus la bande tampon est large, mieux c'est), fournissent de l'ombrage (régulation de la température de l'eau), créent des aires de nidification pour les oiseaux aquatiques, contribuent à prévenir l'érosion, augmentent la capacité de rétention d'eau du sol et améliorent la qualité de l'eau.</p> <p>Les bandes tampons qui se trouvent à proximité des terres cultivées offrent, quant à elles, un habitat aux insectes pollinisateurs (précieux pour les cultures), aux oiseaux et aux mammifères. Elles offrent également aux animaux un abri et de la nourriture.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Le long de zones humides et de champs agricoles, créez des bandes tampons étendues ou d'une largeur moyenne capables de remplir une variété de fonctions. Envisagez de faire ceci :</p> <ul style="list-style-type: none">• mettre en place une bande tampon large et arborée lorsque cela est possible – les rangées d'arbres multiples sont plus efficaces qu'une seule rangée;• planter des espèces d'arbres à croissance rapide qui offriront de l'ombrage plus tôt que tard;• sélectionner les espèces les plus appropriées pour le type de sol et les conditions d'humidité. <p>Rappel : Vous devez protéger les bandes tampons durant la conduite de vos opérations agricoles (p. ex., application de pesticides ou d'éléments nutritifs), en particulier à proximité d'eaux de surface. Pour un complément d'information à ce sujet, consultez la fiche d'information n° 22 portant sur les terres humides et les étangs sauvages ainsi que la réglementation pertinente (p. ex., drains municipaux).</p>



Le fascicule ci-contre de la série des Pratiques de gestion optimales explique la façon de faire pour établir, maintenir et améliorer les bandes tampons.



Les bandes tampons étendues qui séparent la rivière des champs agricoles offrent une diversité d'habitats à la faune et filtrent également les eaux de surface avant qu'elles atteignent la rivière.

23-10. Espèces sauvages nuisibles et dommages

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>Certaines espèces sauvages peuvent nuire aux cultures, aux animaux d'élevage ou aux bâtiments de ferme lorsque leurs exigences en matière d'habitat ne sont pas satisfaites. Elles entraînent des pertes de rendement directes par la prédation et des pertes indirectes dues à la propagation de maladies (p. ex., rage) et à la destruction d'habitats.</p>	<p>SOLUTION 1 – MESURES</p> <p>Pour éviter les dommages et les pertes causés par les espèces sauvages nuisibles, vous pouvez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établir un plan stratégique en consultation avec un biologiste; • mettre à jour et peaufiner ce plan sur une base régulière; • tenir une liste à jour de professionnels qualifiés capables de gérer (p. ex., capturer, relocaliser ou exterminer) les animaux nuisibles. <p>Assurez-vous que les permis appropriés ont été obtenus pour la relocalisation ou l'abattage d'animaux sauvages ou, encore, la modification de bâtiments agricoles susceptibles d'abriter des espèces en péril.</p>

Suite à la page suivante >



Ces chiots de la race montagnarde des Pyrénées font partie d'un plan stratégique visant à limiter les mortalités causées par les coyotes sur une ferme ovine commerciale.

Les interactions entre les espèces sauvages sont complexes. Par exemple, si des agneaux sont tués par des coyotes et que tous les coyotes sont abattus par la suite, la présence de rongeurs comme la marmotte commune dans des cultures de plein champ peut devenir un problème. Souvent, de nouveaux coyotes recoloniseront des zones laissées vacantes par les coyotes qui ont été éliminés.

23–10. Espèces sauvages nuisibles et dommages (suite)

CONTEXTE	CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
<p>(Voir la page 12.)</p> <div data-bbox="142 987 695 1336" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 20px;"> <p>Assurez-vous que des habitats et des espèces végétales et animales bénéficiant d'une protection en vertu de la législation provinciale et fédérale sur les espèces en péril ne sont pas détruits involontairement. Utilisez la chasse et le piégeage dans le respect de la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i>. Avant de prendre quelque mesure que ce soit, appelez le ministère des Richesses naturelles et des Forêts pour vous assurer que vos plans sont conformes à la législation en vigueur.</p> </div>	<p>SOLUTION 2 – MESURES</p> <p>Avant de prendre des mesures pour réduire les problèmes causés par la présence d'espèces sauvages nuisibles, voici les étapes importantes à suivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établir un programme complet de gestion des espèces sauvages nuisibles (p. ex., clôtures, animaux gardiens); • mettre en œuvre des mesures préventives (p. ex., dissuader les oies de se poser dans les champs en laissant pousser de hautes herbes dans les zones tampons) avant que des problèmes surgissent; • évaluer et enlever, lorsque cela est possible, les sources de nourriture des espèces sauvages nuisibles et les abris qu'elles peuvent utiliser. <p>Après la création d'un plan de gestion des espèces sauvages, voici les étapes à suivre pour résoudre activement un problème de nuisance donné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérifier le problème – tenter de trouver l'animal proprement dit en surveillant les tanières, terriers, cavités de repos, pistes, déjections, preuves d'alimentation, marques de dents ou de griffes, et profils de becquetage; • déterminer si le problème est : <ul style="list-style-type: none"> – <u>tolérable</u> – déterminer le coût des dommages et des mesures préventives et évaluer les probabilités que le problème s'aggrave, diminue ou disparaisse; – <u>intolérable</u> – envisager une relocalisation et la prise de mesures préventives qui pourraient contribuer à maîtriser ou à équilibrer la présence des espèces nuisibles; • trouver des solutions – p. ex., attirer les prédateurs requis, utiliser des irritants (pulvérisations, éclairages, sons), colmater les orifices des bâtiments, utiliser des techniques d'effarouchement et des cultures de diversion (parfois efficaces à court terme seulement), installer des clôtures; <ul style="list-style-type: none"> – <u>solutions efficaces</u> – poursuivre la mise en œuvre de votre programme de gestion des espèces sauvages; – <u>solutions inefficaces</u> – si les mesures préventives ne fonctionnent pas, utiliser des mesures non létales ou létales conformes aux dispositions de la <i>Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune</i>; • analyser le problème globalement — réévaluer l'étendue du problème : <ul style="list-style-type: none"> – mener une évaluation du problème à l'échelle du paysage (fermes voisines) compte tenu des relations complexes existant entre les composants fauniques, agricoles et biologiques du paysage. <p>Pour réussir à dissuader les espèces nuisibles d'aller sur vos terres, vous devez rester à l'affût de l'information sur les habitats et les mesures de lutte. Examinez et tenez à jour votre plan stratégique sur une base régulière – de préférence tous les deux ans.</p>

À LA FERME

23–11. Plantations-abris et plantations à la ferme

CONTEXTE

Les fermes et les structures (bâtiments d'élevage) suffisamment protégées par des plantations-abris et des brise-vent bénéficient de nombreux avantages : économies d'énergie, protection des cultures, maîtrise des odeurs, diminution des accumulations de neige et création d'habitats pour diverses espèces.

Les plantations à la ferme contribuent à accroître la valeur foncière par la création de paysages esthétiquement agréables.



Les plantations-abris à la ferme réduisent la vitesse du vent près des bâtiments agricoles – ils protègent ainsi les animaux d'élevage et les résidences des tempêtes et des vents froids, tout en procurant un habitat à des espèces sauvages comme les oiseaux chanteurs.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURES

Pour la création de plantations et d'habitats efficaces à la ferme, utilisez des espèces indigènes dans la mesure du possible. Vous pouvez également :

- prévoir des zones d'ombrage sur les côtés sud et ouest des bâtiments ou autour des installations d'élevage en vue de limiter les odeurs;
- installer des plantations-abris (3–6 rangées) afin de protéger la ferme des vents dominants et de réduire les coûts énergétiques;
 - les rideaux abris peuvent également réduire le refroidissement éolien durant l'hiver, diminuer les coûts d'enlèvement de la neige et accroître l'ombrage durant l'été;
- faire les plantations dans l'ordre suivant : 1) plantations-abris; 2) arbres et arbustes d'ombrage; 3) plantes couvre-sol et autres vivaces de plus petite taille;
- installer des brise-vent de champs en rangées multiples (lorsque cela est possible) ou en une seule rangée sur 50-80 % des champs cultivés en utilisant un mélange d'espèces indigènes (feuillus, conifères et arbustes) pour obtenir une excellente protection contre l'érosion par le vent;
- prendre les précautions nécessaires pour que des espèces potagères et exotiques (espèces envahissantes), comme l'érable plane et l'alliaire officinale, ne s'introduisent pas dans les haies et les zones arborées;
- attirer les oiseaux en choisissant des arbustes indigènes comme le cornouiller stolonifère, le sureau, la viorne trilobée, l'alisier, l'amélanchier, le cerisier de Pennsylvanie, le cerisier de Virginie, etc.;
- placer les arbres à une distance appropriée de la maison pour éviter que leur croissance ne soit entravée et éviter que les fondations et les murs ne soient endommagés;
- faire des plantations d'arbres à feuillage persistant et de feuillus ainsi que d'arbustes dans la cour afin de procurer aux animaux sauvages une protection contre le vent, un abri et de la nourriture.



Les mangeoires pour oiseaux placées à des endroits stratégiques à la ferme contribuent à attirer les oiseaux. Ne placez pas de mangeoires près de fenêtres.

23–12. Ressources pour les espèces fauniques

CONTEXTE

Pour attirer les oiseaux qui contribuent à combattre les insectes nuisibles, installez des structures où ils pourront s'abriter à des emplacements stratégiques. De l'eau fraîche à longueur d'année est particulièrement appréciée des oiseaux chanteurs. Installez-leur des étangs de jardin et des bassins d'oiseaux (chauffés durant les mois d'hiver).



Un nichoir placé loin des bâtiments attirera les petites espèces sauvages et aidera à éviter les conflits avec les activités agricoles.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

SOLUTION 1 – MESURES

Pour accroître les possibilités d'observation de la faune autour de la ferme, vous pouvez :

- empêcher les animaux domestiques d'accéder aux mangeoires d'oiseaux et aux cabanes d'oiseaux – un chat peut tuer au moins 12 oiseaux par année;
- placer stratégiquement des perchoirs et des nichoirs pour oiseaux nichant dans les cavités, comme le merle bleu de l'Est, l'hirondelle bicolor et le hibou, qui consomment de grandes quantités d'insectes et de souris;
- créer des sources d'eau de reconstitution naturelle (p. ex., étangs de jardin et de ferme accessibles aux oiseaux chanteurs et à d'autres espèces);
- construire des nichoirs, des points d'alimentation et des bains d'oiseaux à une distance suffisante des activités humaines;
- placer un étang à proximité des bâtiments de ferme dans la mesure du possible;
- empêcher les chiens et les chats domestiques de tuer les oiseaux chanteurs et les petits mammifères utiles;
- réparer les petites fissures ou ouvertures avec un produit de calfeutrage, des grillages métalliques ou un solin de manière à exclure les animaux sauvages des bâtiments;
- garder les bâtiments de ferme exempts de déchets d'aliments de consommation humaine ou animale qui peuvent attirer les animaux nuisibles.

Attirez les animaux sauvages et les oiseaux près des bâtiments d'exploitation en utilisant des techniques de lutte antiparasitaire intégrée non seulement dans vos champs, mais aussi sur votre pelouse et dans votre jardin.



La santé de l'habitat faunique et de l'habitat du poisson en milieu privé rural entraîne de nombreux bienfaits, et les PGO visant l'amélioration de ces habitats sont compatibles avec les PGO agricoles. Ce fascicule regorge de renseignements sur les terres agricoles, les boisés, les zones aquatiques, les terres humides et d'autres zones intermédiaires. On y traite également des conseils pour que la faune ne devienne pas une nuisance et des mesures à prendre, le cas échéant.



Le fascicule ci-contre présente les notions de base de lutte antiparasitaire intégrée, notamment l'identification des ennemis des cultures, leur surveillance et leurs seuils de nuisibilité. On y décrit également les méthodes de lutte comme le choix du site et de la culture, les moyens de lutte biologique, la rotation des cultures, l'élimination des organismes nuisibles, les cultures-appâts ainsi que l'application de pesticides et le moment propice à leur application.

POUR PLUS D'INFORMATION

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario

Il existe de nombreuses sources d'information supplémentaires. La plupart de ces documents sont disponibles en ligne sur le site www.ontario.ca/maaaro ou peuvent être commandés auprès de ServiceOntario.

PRATIQUES DE GESTION OPTIMALES

Les fascicules de la série des Pratiques de gestion optimales sont une excellente source d'information pour les agriculteurs qui souhaitent mieux comprendre les questions agroenvironnementales et découvrir un éventail de solutions pratiques déjà appliquées avec succès. Cette documentation est offerte gratuitement aux exploitants agricoles de l'Ontario. Une liste partielle des titres offerts est fournie ci-dessous. Pour les commander, voir l'information sur ServiceOntario.

Bandes tampons

Lutte contre l'érosion du sol à la ferme

Drainage des terres cultivées

Établissement du couvert forestier

Grandes cultures

Gestion de l'habitat du poisson et de la faune

Gestion de l'irrigation

Semis direct : les secrets de la réussite

Gestion du sol

Pâturages riverains

La gestion de l'eau

Les puits

Gestion des terres à bois

Pour se renseigner auprès du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario :

Centre d'information agricole

Tél. : 1 877 424-1300

Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca

Site Web: www.ontario.ca/maaaro

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts

www.ontario.ca/mrn

Commande par l'intermédiaire de ServiceOntario

En ligne : Publications ServiceOntario – www.ontario.ca/mrn

Par téléphone : Centre de services de ServiceOntario

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

416 326-5300

416 325-3408 (ATS)

1 800 668-9938 (sans frais en Ontario)

1 800 268-7095 (ATS, sans frais en Ontario)

Autres ressources

Conservation Ontario

www.conservation-ontario.on.ca

Communiquer avec votre office local de protection de la nature.

Canards Illimités

www.canards.ca

Forêt modèle de l'Est de l'Ontario

www.eomf.on.ca

Centre de ressources pour propriétaires fonciers

www.lrconline.com

Association pour l'amélioration des sols et récoltes de l'Ontario

www.ontariosoilcrop.org/fr/

Probing Problem Wildlife : An Update on the Wildlife Action Project

Wildlife Wise – Recueil d'articles concernant la présence des animaux sauvages sur la ferme, préparé pour les médias agricoles sous la direction de l'Association pour l'amélioration des sols et récoltes de l'Ontario, dans le cadre d'une initiative de communication financée par le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario.

Ontario Tree Marker Program

www.ontariotreemarkers.ca

Ontario Woodlot Association

www.ontariowoodlot.com

A Landowner's Guide to Careful Logging, 1^{re} édition, 2009

A Landowner's Guide to Selling Standing Timber, Managing your Woodlot for Profit and Pleasure, 2^e édition, 2004

REMERCIEMENTS

À la demande de la Coalition environnementale des agriculteurs de l'Ontario (Ontario Farm Environmental Coalition), qui regroupe Soins de la ferme et alimentation (Farm & Food Care Ontario), la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et la Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario, les personnes et organisations suivantes ont participé à l'élaboration de la présente fiche d'information :

Rédacteurs collaborateurs de la fiche d'information n° 23 :

Peter Roberts (responsable), Jack Kyle, Todd Leuty, Anita O'Brien, Sarah Plant – Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario; Scott Davis – Forêt modèle de l'Est de l'Ontario; Gerald Rollins – Food & Farm Care Ontario; Anne Loeffler, Martin Neumann – Office de protection de la nature de la rivière Grand; Jim Ginn – producteur et propriétaire d'un terrain boisé dans le comté de Huron; Peter Jeffery – Fédération de l'agriculture de l'Ontario; Gary Nielsen, Terry Schwan, Rob Spence – Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario; Pam Charlton, Dave Pridham – Association pour l'amélioration des sols et récoltes de l'Ontario.

Comité de révision technique de la présente fiche

d'information : H.J. Smith (responsable), Kevin McKague, Ted Taylor, Daniel Ward – Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario; Jim Myslik, conseiller.